

# Titre III : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

## Chapitre 1 : Tarifs

Article 32 : Les tarifs en vigueur sont

Occupations	Qualité du demandeur *			
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
<b>Journée</b>	3 €	4 €	5 €	6 €
<b>Nuitée</b>	4 €	5 €	6 €	7 €
<b>Petit déjeuner</b>	1.5 €	2 €	3 €	3.5 €
<b>Pique-nique</b>				
Adulte (à partir de 12 ans)	2.5 €	3 €	4 €	4.5 €
Enfant (moins de 12 ans)	1.5 €	2 €	3 €	3.5 €
<b>Repas de midi</b>				
Adulte (à partir de 12 ans)	5 €	6 €	7 €	8 €
Enfant (moins de 12 ans)	2.5 €	3 €	4 €	5 €
<b>Repas du soir</b>				
Adulte (à partir de 12 ans)	3 €	4 €	5 €	6 €
Enfant (moins de 12 ans)	1.5 €	2 €	2.5 €	3 €

**\* Qualité du demandeur :**

Tarif 1 :

- Les services de la Ville de Bruxelles : Service de la Jeunesse, Instruction Publique, Culture etc.

Tarif 2 :

- Les organisations ou mouvements de Jeunesse ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Les associations à vocation sociale, culturelle ou sportive ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Tarif 3 :

- Les organisations ou mouvements de Jeunesse, les associations à vocation sociale, culturelle ou sportive ayant leur siège social ailleurs que sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Tarif 4 :

- Les personnes privées.